

# **Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore**

---

## **Le bruit aérien des appareils électrodomestiques**

15 DÉCEMBRE 2010

# REGLEMENTATION EUROPEENNE

## ANNEES 80

*Directive 86/594/CE concernant le bruit aérien émis par les appareils domestiques:*

- ☞ Annonce du niveau sonore optionnelle
- ☞ Encadrement réglementaire dans chaque Etat membre selon dispositions directive :
  - Puissance acoustique
  - Méthodes de mesure précises (EN 60704)
  - Maitrise niveau sonore annoncé (EN 60704-3)

# ANNEES 90:

## réduction consommation d'énergie

- ➔ Directive 92/75 *concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'information uniforme relatives aux produits*
- ➔ Directives d'application par familles de produits entre 1994 et 1997 (réfrigération, lave-linge, sèche-linge, lavante-séchante, lave-vaisselle) ; fours et climatiseurs en 2002

**Objectif :**  
**information du consommateur pour l'orienter  
vers des produits plus performants  
(consommation d'électricité, d'eau et usages)**

**👉 Annonce du bruit aérien : optionnelle  
(référence à la directive de 1986)**

# ANNEES 2005-2010 :

## réduction impacts environnementaux

*Directive 2005/32/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie*

- ☞ Abroge la directive « Bruit » de 1986,
- ☞ Impose de prendre en considération les nuisances sonores dans les évaluations environnementales ERP (Energy Related Products)

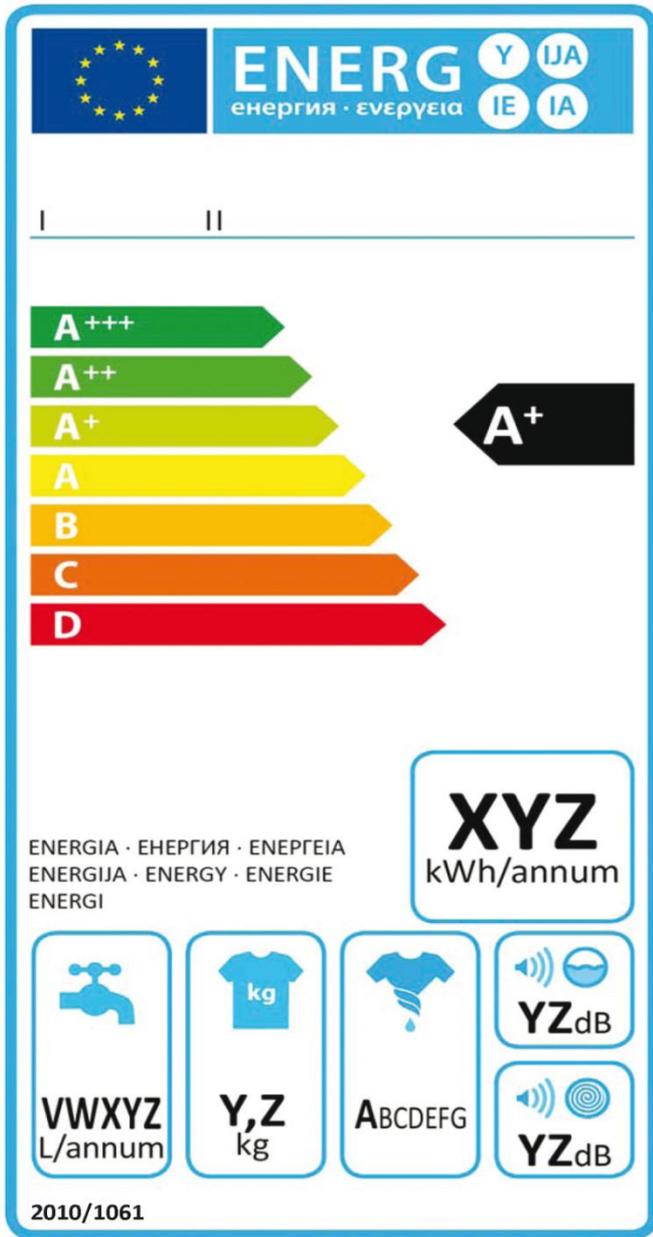
Conservation et renforcement de l'intérêt de l'étiquetage énergie

# Évolution étiquette énergie

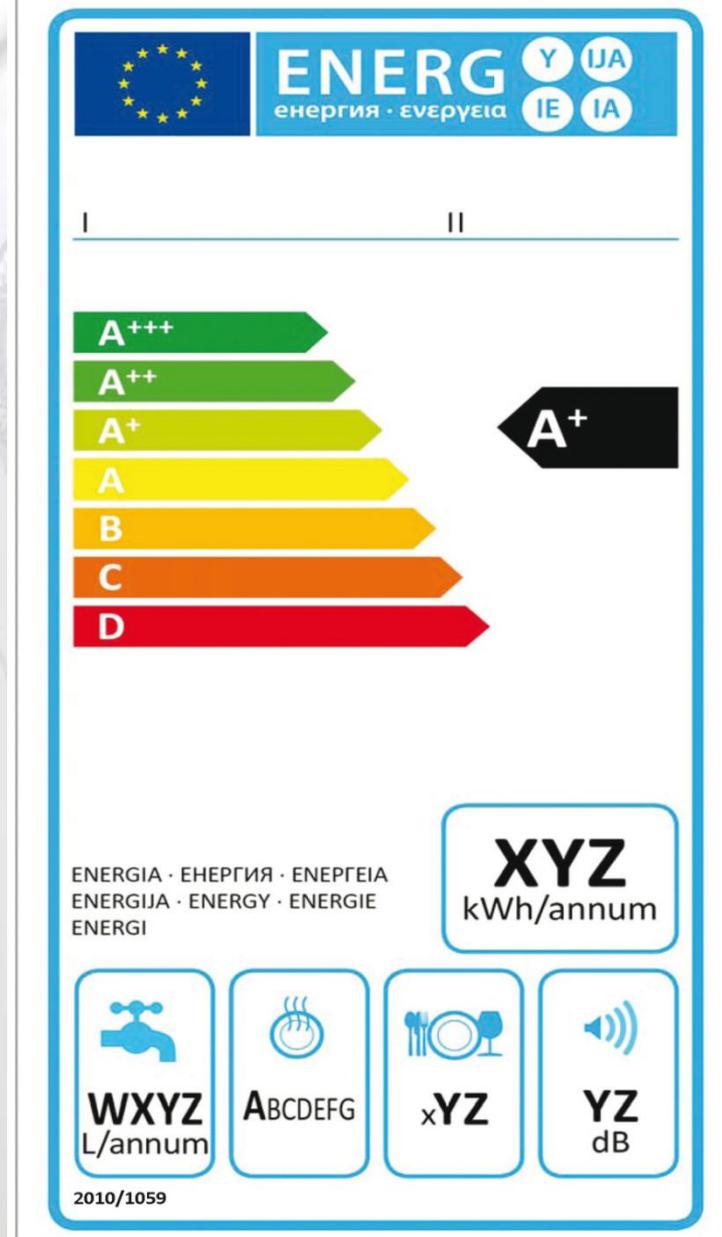
**DIRECTIVE 2010/30/UE CONCERNANT L'INDICATION, PAR VOIE D'ÉTIQUETAGE ET D'INFORMATIONS UNIFORMES RELATIVES AUX PRODUITS, DE LA CONSOMMATION EN ÉNERGIE ET EN AUTRES RESSOURCES DES PRODUITS LIÉS À L'ÉNERGIE**

➡ **Règlements délégués appareils de réfrigération, lave-linge et lave-vaisselle ; mise en place progressive des nouvelles étiquettes à compter de fin décembre 2010**

**Annonce obligatoire des niveaux sonores en valeurs**



I  
II  
III  
IV  
V  
VI  
VII  
VIII



I  
II  
III  
IV  
V  
VI  
VII  
VIII

# L'ELECTROMENAGER :

- Conserve son statut de pionnier en matière d'information du consommateur,
- Ouvre la voie à une communication encadrée du niveau sonore,
- Institue un nouveau critère complémentaire de choix des appareils.

# Evolution du mode d'annonce du niveau sonore

- **Marché de l'électroménager : européen, voire international**
- ☞ **concertation au niveau européenne nécessaire**

The background of the slide features a close-up, slightly blurred view of several Euro banknotes. The focus is on the intricate details of the currency, including the embossed patterns and the circular security features. The lighting is soft, creating a clean and professional aesthetic.

**Merci de votre attention**